

Offre de poste - CDI (80%) Animateur·rice Installation-Transmission ADEAR 37

STRUCTURE

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural 37 œuvre au développement et à la défense d'alternatives pour une agriculture paysanne. Ses missions principales sont :

- la promotion de l'agriculture paysanne ;
- l'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles ;
- l'accompagnement et la formation des agriculteurs·trices paysan·ne·s dans l'évolution de leurs pratiques agricoles ;
- la facilitation de partage d'expériences et savoirs faire contribuant à la vie des territoires.

L'ADEAR 37 fait partie d'un réseau régional (ARDEAR) et d'un réseau national (FADEAR) ainsi que du réseau InPACT qui regroupe diverses associations œuvrant dans le champ d'une agriculture nourricière, citoyenne et territoriale. L'ADEAR est une structure historiquement liée à la Confédération paysanne, elle a été créée comme outil de développement et de formation pour appuyer le projet politique de l'Agriculture Paysanne. L'ADEAR 37 travaille étroitement et quotidiennement avec la Confédération paysanne 37.

L'ADEAR37 et son réseau vivent actuellement - à l'instar du monde associatif, durement éprouvé dans son ensemble - des questionnements sur les fonctionnements, à différents échelons. Ce contexte particulier implique des évolutions pour l'association, tant en terme de modèle économique, de priorisation des missions, de répartition des tâches. Il est donc attendu de la personne recrutée qu'elle soit actrice, au sein de l'équipe et au côté du CA, de ces changements.

MISSIONS DU POSTE

L'installation de nouveaux·elles paysan·nes est un défi majeur partout en France pour faire face au départ en retraite très prochain de nombreux·ses paysan·nes sans repreneur·ses identifié·es.

L'ADEAR 37 anime des actions d'accompagnement des paysan·nes dans leurs projets de reprise ou de transmission de fermes, de l'émergence jusqu'à la finalisation des projets.

L'ADEAR 37 et la Confédération paysanne 37, en lien avec Terre de liens, sont aujourd'hui dans une dynamique nouvelle de réflexion et de projet pour agir sur la question du foncier. Alors que de nombreuses terres vont se libérer dans les années à venir, nos structures souhaitent expérimenter des stratégies volontaristes pour sauvegarder le foncier, lutter contre la dynamique de l'agrandissement des fermes et permettre dans le futur l'installation de paysan·nes nombreux·ses.

L'animateur·rice travaillera au sein d'une équipe départementale de trois salarié·es. Elle/il est en lien avec une équipe régionale (coordination régionale et autres équipes départementales) sur les thématiques d'installation et de transmission, avec une commission Installation-Transmission départementale composée d'administrateur·ices et de bénévoles, et avec le Conseil d'Administration de l'association. La personne embauchée participera pleinement (en lien avec le CA) à élaborer des nouvelles stratégies autour de la diversification des modèles d'installation.

L'accompagnement des personnes en transition professionnelle (moment charnière de leur vie – qui concerne la grande majorité des porteur·ses de projet accompagné·es par l'Adear37) demande des qualités d'écoute, d'ouverture, d'empathie et de rigueur qui doivent avoir été expérimentées auparavant, que ce soit dans le domaine agricole ou dans d'autres situations.

1/ Accompagnement à l'installation agricole et à la consolidation (40% du temps)

- Organiser et animer des formations sur diverses thématiques autour de l'installation agricole et de la consolidation des fermes (post-installation agricole), selon les propositions conçues en équipe et les demandes émanant du réseau local ;
- Accueillir, informer et accompagner les porteurs de projet dans l'émergence, la définition et la mise en œuvre de leur projet d'installation agricole ;
- Veille, démarchage et intervention selon la demande sur les projets des collectivités territoriales et suivi du projet alimentaire de territoire.

2/ Accompagnement à la transmission/reprise agricole (45% du temps)

- Sensibiliser sur les enjeux de la transmission agricole ;
- Accueillir, informer et accompagner les agriculteur·ice·s proches de la retraite dans leur projet de transmission agricole ;
- Organiser et animer des formations à destination des futur·es cédant·es, de collectifs en phase de reprise ;
- Accompagner des binômes cédant·es/repreneur·ses.

3/ Participation à la vie de l'association (15% du temps)

- Contribuer aux tâches transversales de fonctionnement : suivi du budget et de la trésorerie / communication / suivi des exigences de la certification qualité des formations / recherche de nouveaux financements et partenariats... (tâches réparties selon compétences et équilibre des postes) ;
- Participer aux réunions internes et celles liées au travail en réseau dans lequel s'inscrit la structure.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES

- Expérience indispensable dans l'accompagnement humain, social et professionnel ;
- Expérience souhaitée en montage de projet et gestion d'un budget ;
- Bonne connaissance du milieu agricole et du milieu associatif ;
- Capacité et goût pour l'animation de groupe et temps collectifs ;

- Expérience du travail et de la conduite de structure en équipe nécessaire ;
- Maîtrise de la bureautique.

PROFIL

- Volonté de s'investir sur du long terme dans ce poste salarié ;
- Intérêt fort pour les valeurs de l'agriculture paysanne ;
- Esprit d'équipe, facilité de communication et capacité à mettre en place des relations de confiance ;
- Grand sens de l'autonomie, esprit d'initiative et force de proposition ;
- Sens de la gestion du travail et de la priorisation, capacité d'adaptation.

CONDITIONS

- CDI à 80% ;
- Salaire et indemnisation selon la Convention collective de la Confédération paysanne et de la Fadear et ses organismes affiliés, et selon l'expérience (exemple pour catégorie 3, échelon 4 = 2.847,15 € brut pour un temps plein, soit 2.277,72 € brut pour un poste à 80%) ;
- Suivi du poste par deux référent·e·s paysan·nes et/ou administrateur·ices employeur·ses ;
- Poste basé à Tours, 17 allée de la Gaudinière ;
- Déplacements à prévoir dans le département (plus rarement la région) : Permis B et véhicule indispensable (indemnisation à hauteur de 0,50 €/km en 2025) ;
- Disponibilités ponctuelles en soirées et week-end ;
- Prise de poste souhaitée pour début octobre 2025. Période d'essai : 2 mois (renouvelable une fois) ;
- Entretiens le 11 septembre 2025 à Tours pour les candidat·es retenu·es.

Envoyer lettre de motivation et CV à recrutement@adear37.org au plus tard le vendredi 29 août 2025.